

Surprise de France

Françoise Dostie (8727)

Cet article fait suite à celui paru dans la revue *Mémoires de l'hiver 1995*, écrit par monsieur Hubert Charbonneau (6035), intitulé: «*Lieu d'origine de quelques ancêtres: énigmes et proposées*».

Celui-ci, entre autre fait référence à mon 1^{er} ancêtre Pierre Belot dit Dostie. A la fin de l'article, monsieur Charbonneau termine en citant: «*Il convient désormais d'interroger les archives françaises*».

A l'automne 1995, je sentais le besoin de consulter l'Institut Francophone de Généalogie et d'Histoire (IFGH) afin de vérifier dans leur banque de données d'informations, s'il y avait le nom de mon 1^{er} ancêtre Pierre (de) Belot(te) dit Dostie venu peupler l'Amérique du Nord aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

L'Institut ne possédait pas d'informations concernant ce pionnier. Par contre, elle correspondait avec un cercle de la région du Lot et Garonne, qui pourrait nous fournir des éléments sur un pionnier portant le patronyme «Pierre de Montplaisir Lafon».

Ma demande concernant celui-ci, a été formulée par d'autres correspondants, dont la cousine propre de mon défunt père, Réal Dostie, décédé trop jeune.

Par l'entremise de madame Jeanne Drouet, la directrice de l'institut, ma lettre fut remise au Groupement Héraldique et Généalogique de l'Agenais. Le président à son tour l'a remise à un membre passionné de généalogie. C'est ainsi que mon aventure, la chasse à mon ancêtre, commença avec la France.

Je ne pouvais pas avoir de plus beau cadeau pour mon anniversaire de fin janvier en lisant l'article de M. Hubert Charbonneau cité ci-haut ainsi que de recevoir une 1^{ère} lettre de mon correspondant «surprise» français.

Entre temps, j'ai correspondu avec la mairie de Monflanquin dans l'évêché d'Agen, situé au nord de Villeneuve-sur-Lot. La réponse ne fut pas aussi positive. Il n'y a aucun registre antérieur à 1842!

Quelle coïncidence, à la même période que l'article de M. Charbonneau paru dans le *Mémoire* et citant la ville de Monflanquin, mon correspondant visitait cette jolie bourgade du haut de sa colline avec à son sommet, une église. J'aurais tellement voulu y être!

Voici maintenant le résultat de la recherche de ce généalogiste français.

Pierre Dostie serait issu d'un père noble et protestant. Il a décrypté tous les actes de baptême de la paroisse St-André de Monflanquin de 1715 à 1792. Aucun du nom Dostie, et aucun autre sur de Monplaisir ou de Bellot (ou Bellot) n'a été trouvé. Sinon, des neveux ou nièces de Marc et leurs descendants. Jean serait le seul issu du Sieur de Monplaisir et, enfant illégitime, il ne devait pas porter le nom de son père naturel et Monplaisir ou Bellot étaient de faux noms, pour lui.

Les registres de baptêmes, mariages et sépultures étaient réservés aux catholiques: n'ayant pas trouvé de registres protestants. Il a fouillé les archives notariales. Dans sa certitude, Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, est mon ancêtre. Mais il ne sait qui est parti au Canada. Et la mère de cet homme pourrait être Toinette Casse, Mariane de Croizac ou Marie de Casse (ou Delcasses) qu'il ne connaît pas encore. Il a découvert une Marie Delcasse, mais pour l'instant il ne voit pas de rapport avec Marc de Bellot.

Voici les documents qu'il a découverts:

- 20 mars 1723: Baptême, à Monflanquin, de Jean Casse, fils de Toinette Casse, habitante et née à Savignac. Il n'est pas question du père de l'enfant qui prend le nom de la mère. Nous apprenons que Toinette est née, à Savignac-sur-Leyze, un village tout proche de Monflanquin. Malheureusement, les registres paroissiaux de cette paroisse n'existent plus; on ne peut donc trouver son acte de naissance.
- 23 mars 1725: Baptême, à Monflanquin, d'Anne Casse, fille de Toinette Casse, habitante de LaBarthe. Encore là, l'enfant prend le nom de la mère. Toinette n'habite plus Savignac, mais LaBarthe, soit à 2 kilomètres de là.
- 13 août 1725: Isaac Esma, Sieur de Monplaisir, achète une terre. Donc, Marc de Bellot (Belot) n'était pas sieur de Monplaisir?
- 23 février 1726: Contrat de mariage entre Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, et demoiselle Marie de Croizac. Il est le fils de feu David de Bellot, Sieur de Lapeyrière, et de demoiselle Eve de Passalaygue. Il habite le lieu de Vedrines. Il est assisté de ses frères Jean et François de Bellot. Elle est fille de feu noble Jean de Croizac, Écuyer, Sieur de Fléchou et de demoiselle Marie-Magdelaine de Longueval, née et habitante de Cancon. Marc porte le titre de Sieur de Monplaisir. On ne sait où il est né. On connaît le nom de son père et de sa mère. Ainsi j'avance d'une génération sur ma ligne agnatique.

MÉMOIRES

13 juillet 1730: Baptême, à Monflanquin, de Jean, fils non légitime du Sieur de Monplaisir de Bellot et de Toinette Casse. Le père ne peut-être que Marc et le garçon est peut-être mon ancêtre. Le fils illégitime ne peut porter le nom du père. Il se peut que l'usage lui ait attribué un autre prénom, pour le distinguer de son frère: serait-il devenu Pierre? L'usage peut, aussi, lui avoir donné un autre nom que celui de sa mère: peut-être Pierre Lajoie.

23 décembre 1746: Testament de Toinette Casse, servante de Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, qui lègue ses biens à Marianne de Croizac, épouse de Marc de Bellot. La légataire devra veiller à ce que Pierre Lajoie, fils de la testatrice soit placé en apprentissage pour apprendre un métier. Dans ce document, il n'est pas question des autres enfants de Toinette. Qui est Pierre Lajoie? Est-ce Jean? Est-ce lui qui embarque sous le nom de Pierre de Monplaisir, dit Lafon? Peut-être il faudrait lire «dit Lajoie»?

6 septembre 1761: Testament de Marianne de Croizac, veuve de Marc de Bellot. Elle distribue de l'argent à diverses nièces, un domestique et une servante. François de Bellot, frère de Marc, hérite de la totalité des biens et doit procéder à cette distribution. Il y est question du testament de Marc qui aurait déjà versé de l'argent à certaine(s) nièce(s). Il semble correct de conclure que le couple de Bellot de Croizac n'a pas eu d'enfants, sinon les biens n'auraient pas été partagés de cette façon. La mère oublierait-elle de citer son fils? Même s'il est parti au Canada?

8 septembre 1761: Demande l'autorisation d'inhumer Marie de Croizac, veuve de noble Marc de Bellot, Sieur de Monplaisir, décédé ce même jour à 62 ans. Cette demande concerne une personne de confession protestante, par application d'un édit de 1736.

Nous apprenons donc que Marc est déjà décédé. L'autorisation est demandée par François de Bellot, Sieur de Monbrun, frère de Marc. Elle était, le plus souvent, formulée par un fils ou une fille. On pense que Marc n'a pas eu de descendance légitime. On trouve les enfants et petits-enfants de François, mais aucun de Marc. Le seul enfant connu de Marc est Jean, né le 13 juillet 1730, d'une union adultère avec Toinette Casse.

Nous sommes toujours dans l'incertitude. Mais, nous approchons certainement de la vérité quelque part. J'aurai le plaisir de lire dans les prochaines semaines d'autres nouvelles de ces trouvailles plus que sérieuses! Qui sait, un jour j'irai peut-être continuer cette chasse aux ancêtres?

Par ailleurs, la cousine de mon père, a donné pour information à notre correspondant, que Pierre Dostie aurait tué accidentellement un camarade et aurait fuit la France, en changeant de nom pour ne pas avoir à rendre compte à la justice. Est-ce possible qu'un gaillard se cache derrière un faux nom et révèle celui de son père et de sa mère?

SURPRISE DE FRANCE

Je ne pourrai terminer cet article sans mentionner que j'ai retracé dans les archives de l'Hôpital pour maternité de Notre-Dame-de-Grâce à Montréal, maintenant c'est un centre Hospitalier pour personnes du troisième âge, mon acte de naissance et celle de mon jumeau ainsi que son acte de décès de l'hôpital. Son prénom n'était pas François, comme je l'ai toujours pensé, mais, Pierre. Hé oui, Pierre Dostie, est le prénom que mon père lui donna.

On retrouve à mon acte de naissance et de baptême, les prénoms Marie-Rose-Andrée entre autres. Mon 1^{er} ancêtre, venu ici, porte le nom jusqu'à maintenant Pierre Dostie et son épouse Marie-Rose ou Marie-Marthe Ratté, marié à l'Ile d'Orléans, le 18 novembre 1754.

Quel hasard???

Acte naturel, non légitime, à ce que
 Pierre nous a dit, du lieu d'origine de Bellot
 dit de Verdun, et de son père, le dit tout mes habitants
 d'aujourd'hui ne le transmettent pas, et sont tous
 par moi jusqu'à la même date de parson a
 la naissance de l'enfant et la naissance d'une quel-
 que manière de la présente et la présente de l'enfant
 par 56
 par 56
 les autres et autres ne m'ont pas dit, mais personne
 ne signe que led. Dostie pour ne pas être de
 requis par moi
 Jean Dostie
 Jean Dostie

Baptême de Pierre de Bellot dit Dostie de France.

MEMOIRES

«...n fils naturel, non légitime a ce que Catherine mule (sage) femme nous a dit, du sieur de Monplaisir de belot (habitant de vedrines et de Toinette Cassé dite tournesy habitante (de Mon) flanquin né le treizième juillet mil sept cents trente (a été) batisé par moi soussigné le même jour. Le parrain a (été) Jean Jourdane tisseran et la marraine anne grelet (tous deuse habitants) de la présente ville. présents pierre bevon ecolier et catherine mule feme sage. mais personne n'a signé que led. (ledit) Jourdane pour ne savoir de ce requis par moi.

Cazeau curé
iean jourdane

Remarques:

Vedrines est un écart de Monflanquin.

Entre () ce sont les mots qui ne sont pas lisibles sur l'acte notarié, ainsi on suppose d'après les phrases que ce sont les bons mots, sans oublier la formule de base d'un acte rédigé à cette époque.